

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 7 février 2022 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 0 personne représentant le public
(À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées : Monsieur Yves Morin, conseiller n° 3

Monsieur Michel St-Laurent annonce officiellement, suite au décès du conseiller Monsieur Yves Morin, la vacance du poste de conseiller au district no. 3. Le processus d'élection partielle sera donc enclenché.

Monsieur Gaétan Gravel poursuit en partageant un hommage à Monsieur Morin. Le drapeau a été mis en berne en son honneur et un communiqué sera fait prochainement pour le remercier publiquement.

027-02-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 7 février 2022 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

028-02-2022 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 7 février 2022 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants au varia :

- 13.1 Financement – Coopérative de solidarité santé du grand Brandon
- 13.2 Entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon – Richesse foncière uniformisée pour les loisirs, la bibliothèque et le Festival d'été

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

029-02-2022 3.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2022

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

030-02-2022 4.1 Avis de motion du règlement CV. 565 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux remplaçant le CV. 523

AVIS DE MOTION est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement C.V. 565 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux remplaçant le CV. 523.

031-02-2022 4.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 565 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux remplaçant le CV. 523

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée par Christian Paquin Coutu pour adopter le projet de règlement CV. 565 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux remplaçant le CV. 523.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 565 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux remplaçant le CV. 523, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

032-02-2022 4.3 Signataires pour la ville en l'absence du maire

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QU'en l'absence de monsieur le Maire, Gaétan Gravel, le conseiller Stephen Subranni soit et est autorisé à signer, en tant que maire substitut, les chèques ou autres effets bancaires nécessitant deux (2) signatures, en plus d'un des représentants nommés par la résolution 206-09-2010, soit Mireille Bibeau et Michel St-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

033-02-2022 **4.4 Comité industriel Brandon – Cotisation annuelle 2022**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil accordent une subvention au montant de **16 500 \$** au Comité industriel Brandon pour l'année 2022;

QUE la trésorière, Mireille Bibeau, soit autorisée à verser ladite somme de **16 500 \$** au Comité industriel Brandon, représentant la quote-part de la Ville de Saint-Gabriel pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT **5.1 Dépôt de la correspondance au 31 janvier 2022**

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 janvier 2022 sous la cote « Bordereau No. 02-2022 ».

6. FINANCES

DÉPÔT **6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2022**

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2022.

034-02-2022 **6.2 Comptes à payer au 31 janvier 2022**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2022, des chèques numéros 5956 à 5996 totalisant **114 618.37 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 30 janvier 2022, des chèques numéros 5941 à 5955 incluant les prélèvements mensuels des numéros 4766 à 4778 totalisant **156 932.91 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

035-02-2022 7.1 Présence de cadets policiers sur le territoire de la ville – En collaboration avec d'autres municipalités

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la confirmation à la MRC de D'Autray, que la ville obtienne le service de cadet policier à temps partiel, soit à 50 % de ses tâches, et représentant un montant de 5 000 \$, en collaboration avec les municipalités voisines pendant la saison estivale 2022.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

036-02-2022 8.1 Entente 2022 avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Lignes de rues sur les routes 347 et 348

ATTENDU QUE le traçage de lignes de rue par le Ministère des Transports du Québec est sous-contracté et ne peut être effectué partout en même temps;

ATTENDU QUE la ville souhaite effectuer à l'interne le traçage des lignes de rues sur les routes 347 et 348, afin de sécuriser les piétons;

ATTENDU QUE la ville est équipée pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont mandaté le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, pour signer une entente avec le Ministère des Transports du Québec afin que le traçage des lignes de rue sur les routes 347 et 348 soit effectué par la ville (résolution 253-10-2020).

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la proposition du Ministère des Transports du Québec et que le montant de 1 250 \$, plus les taxes applicables, soit versé à la ville.

Adoptée à l'unanimité

037-02-2022 8.2 Dépôt à neige – Offre de services pour la saison 2021-2022

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par Excavation Normand Majeau Inc. pour l'utilisation de leur site pour le déversement des neiges usées de la ville pour la saison 2021-2022 selon les tarifs suivants, excluant les taxes :

Saison 2021-2022

➤ Camion 6 roues	24 \$
➤ Camion 10 roues	27 \$
➤ Camion 12 roues	30 \$
➤ Camion remorque 2 essieux	35 \$
➤ Camion remorque 3 essieux	37 \$
➤ Camion remorque 4 essieux	40 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre présentée par Excavation Normand Majeau Inc. selon les tarifs ci-hauts mentionnés, plus les taxes applicables, pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

038-02-2022 9.1 Octroi de soumission – Unité d'enlèvement du fer et du manganèse par filtration au sable vert

ATTENDU QU'un appel d'offre a été acheminée à deux compagnies pour l'unité d'enlèvement du fer et du manganèse par filtration au sable vert;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le mercredi 19 janvier 2022 à 11 h;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant (un seul soumissionnaire) :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxes incluses)
GBI Experts-Conseils Inc.	74 733.75 \$

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour l'unité d'enlèvement du fer et du manganèse par filtration au sable vert à GBI Experts-Conseils Inc. au montant de 74 733.75 \$, taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée dans le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

039-02-2022 9.2 Octroi de soumission – Pilotage pour enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable

ATTENDU QU'un appel d'offre a été acheminée à deux compagnies pour l'unité d'enlèvement du fer et du manganèse par filtration au sable vert;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le mercredi 26 janvier 2022 à 11 h;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxes incluses)
Ozogram	26 410 \$
Magnor	21 942.98 \$

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour le pilotage pour l'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable à Magnor au montant de **21 942.98 \$**, taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée dans le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

040-02-2022 10.1 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la ville pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE).

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephan Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE la directrice des loisirs sportifs et culturel, Maxine Fournier, et le conseiller Christian Paquin Coutu, soient les porteurs du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE la direction soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE soit formellement confirmer l'engagement de la ville à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE;

QUE la ville s'engage à :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
- Diffuser à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre);
- Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son titre MAE;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - Utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales;
 - Utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

041-02-2022 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 janvier 2022

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

042-02-2022 **11.2 Avis de motion du règlement CV. 566 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones H-01-1**

AVIS DE MOTION est donné par Sylvie St-Georges, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement C.V. 566 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones H-01-1.

043-02-2022 **11.3 Dépôt du premier projet de règlement CV. 566 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux zones H-01-1**

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée par Sylvie St-Georges pour adopter le projet de règlement CV. 566 modifiant le règlement CV. 195, intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel », dont l'effet est d'ajouter la classe d'usage 1210 (bifamiliale, trifamiliale, quadrafamiliale isolée) pour augmenter le nombre de logements permis à 4 dans la zone H-01-1.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement CV. 566 modifiant le règlement CV. 195, intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel », dont l'effet est d'ajouter la classe d'usage 1210 (bifamiliale, trifamiliale, quadrafamiliale isolée) pour augmenter le nombre de logements permis à 4 dans la zone H-01-1;

QU'en ce temps de pandémie, la copie du projet de règlement soit disponible au public sur le site web de la Ville de Saint-Gabriel et auprès du service du greffe de la ville.

Adoptée à l'unanimité

044-02-2022 **11.4 Autorisation de présentation pour la capacité portante du lac Maskinongé – PAC rurales**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Tessier

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'inspectrice en urbanisme et environnement de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, Marie-Hélène Robidas, à présenter une demande de participation financière pour effectuer une étude de la capacité portante du lac Maskinongé auprès de la MRC de D'Autray provenant de l'enveloppe « Environnement » du programme du PAC rurales;

QU'à cet effet, dans le montant total prévu de 5 650 \$ taxes incluses, 60 % du montant provienne du PAC rurales, dont la part de la Ville de Saint-Gabriel est de 1 130 \$ de son enveloppe, et le solde à payer, soit 40 %, proviennent du budget de fonctionnement de la gestion du lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

045-02-2022 12.1 Grille salariale du camp de jour – Été 2022

ATTENDU QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé, le 14 janvier 2022, que le salaire minimum passerait à **14.25 \$ / heure** à compter du 1^{er} mai 2022.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent la grille salariale révisée pour le Camp de jour Saint-Gabriel pour l'été 2022.

Adoptée à l'unanimité

046-02-2022 12.2 Adoption du budget 2022 – Régie du Centre sportif et culturel Brandon

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est un membre formant la Régie du Centre Sportif et Culturel Brandon (CSCB).

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil adoptent le budget 2022 de la Régie du CSCB, tel que présenté, de même que la quote-part 2022 inscrite pour la Ville de Saint-Gabriel, représentant un montant de **241 384.43 \$**.

Adoptée à l'unanimité

047-02-2022 12.3 Budget – Camp de jour de la relâche 2022

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit un budget d'environ **1535 \$** pour l'organisation du camp de jour de la relâche qui aura lieu du 28 février au 4 mars 2022.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Tessier
Et résolu :

QUE les membres du conseil autorisent la tenue du camp de jour de la relâche, si les directives du Ministère de la Santé et des Services sociaux le permet en tant de pandémie;

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés à parts égales par la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, représentant chacun un montant de **250 \$**.

Adoptée à l'unanimité

048-02-2022 12.4 Autorisation – Appel d'offres pour les événements d'été

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la direction à aller en appel d'offres pour les événements d'été avec la directrice générale de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, Madame Stéphanie Marier.

Adoptée à l'unanimité

049-02-2022 **12.5 PAC rurales – Jolibeach**

ATTENDU QUE des argents sont disponibles dans le cadre du programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray;

ATTENDU QUE l'obtention d'aide financière viendrait rendre possible la réalisation d'un projet pour le développement de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Julie Tessier

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE la directrice des loisirs sportifs et culturels, Maxine Fournier, soit et est par la présente, autorisée à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires auprès du service de développement économique de la MRC de d'Autray, dans le but d'obtenir du financement à même le programme d'aide aux collectivités rurales pour assurer l'aménagement de quatre terrains de volleyball à la plage municipale;

QU'à cet effet, dans le montant total prévu de **73 218.28 \$** taxes incluses, qu'un montant de **36 609.14 \$** provienne de l'enveloppe du PAC rurales de la ville et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, que Jolibeach fournisse **21 965.48 \$** et que les membres de ce conseil acceptent qu'un montant de **14 643.66 \$** proviennent de la ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, et ce, à part égale.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

050-02-2022 **13.1 Financement – Coopérative de solidarité santé du grand Brandon**

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité santé du grand Brandon est en processus de constitution auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

ATTENDU QUE par la résolution 362-12-2021, la ville est favorable à assumer une partie des coûts à la hauteur des services offerts à sa population dans la mesure de ses pouvoirs d'aide à cet égard;

ATTENDU QUE selon l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide à une coopérative pour le bien-être de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accorde à titre d'aide à la coopérative de solidarité santé du grand Brandon un paiement par anticipation de sa quote-part pour les frais de constitution ainsi que les dépenses de démarrage du projet.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à effectuer un paiement par anticipation pour sa quote-part des dépenses relatives à la constitution de la coopérative de solidarité santé du grand Brandon. Les dépenses seront déduites sur le montant de la contribution municipale auprès de la Coopérative ou seront remboursées au prorata des autres municipalités participantes, advenant que le projet ne se concrétise pas.

Adoptée à l'unanimité

051-02-2022 **13.2 Entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon –
Richesse foncière uniformisée pour les loisirs, la bibliothèque et le
Festival d'été**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la direction, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du Festival d'été, qui prévoit que certaines dépenses seront calculées et réparties annuellement selon la richesse foncière uniformisée des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

052-02-2022 **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022**

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 7 février 2022 soit levée à 9h15.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article
53 de la Loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 8^e jour de février 2022.

Gaétan Gravel
Maire